



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (A.M.I.)

POUR L'ATTRIBUTION D'EMPLACEMENTS D'EXPOSANTS POUR « LA FÊTE PATRONALE » Les Samedi 02 et Dimanche 03 Mai 2026

Désignation de la personne publique :

Commune de Saint-Joseph

Contact : Direction des affaires économiques

Hôtel de ville – 8, rue de la république – 97212 SAINT-JOSEPH

☎ : 0596 57 46 99

Mail : affaires.economiques@stjoseph972.fr <https://saintjoseph972.com>

La commune de Saint-Joseph souhaite offrir un moment de convivialité et de partage au public, à l'occasion de la Fête Patronale, sur le thème :

« Saint-Joseph, une terre, une source, une fête ! ».

Les exposants sélectionnés pour la fête patronale, seront positionnés et autorisés à vendre sur la place des fêtes du Samedi 02 au dimanche 03 mai 2026. Nous attendons : **14 exposants** :

- 5 exposants sur les « ajoupas » de 5mx5m
- 5 exposants sur 5 chapiteaux de 5mx5m
- et 2 roulottes
- et 2 pacotilleuses

Ce nombre d'exposants peut varier à la hausse ou à la baisse selon les contraintes de l'organisation.

- des stands de plats divers et de spécialités locales, hamburgers, paninis,
- des stands de crêpes, de bokits, d'accras de diverses saveurs,
- des stands de glaces locales, « sinobols », barbes à papa, cacahuètes, confiseries traditionnelles, etc,
- des stands d'objets festifs (pacotilles)

Pour les 5 « ajoupas an tan lontan » : les restaurateurs devront proposer des plats traditionnels du type : ti nain- morue au petit salé, dombrés – haricots rouges, colombo de cabri, colombo de poulet, brochettes de rognons, brochettes de lambis, poulet grillé, ragout de porc, la peau saignée, etc.

- Seuls les espaces « ajoupas » seront autorisés à vendre de l'alcool fort en timbale (licence de 4^{ème} catégorie, licence restaurant),
- Les autres stands pourront vendre uniquement de la bière en timbales (pas de cannettes et de bouteilles en verre) : licence 3^{ème} catégorie, licence à emporter, petite licence à emporter.

PROGRAMME DE LA MANIFESTATION

- Dates : Samedi 02 - Dimanche 03 Mai 2026
- Lieu : Place des Fêtes
- Horaires : (ouverture au public) : Samedi : 9h à 22h
Dimanche : 9h à 23h
- Animations pour enfants

- Animations musicales

Compte tenu du thème « une terre, une source, une fête », **les stands devront être obligatoirement décorés par les exposants et à leur frais** : parois des séparations (branchages, bambous, feuille de plantes diverses ,etc), tables (nappes en cirés et nappes en tissu) autour du thème retenu pour la fête patronale 2026, chaises et autres (plantes...)

Un concours du plus beau stand sera organisé.

La vente à emporter, la consommation sur place et l'installation de quelques chaises et tables à proximité immédiate de l'emplacement attribué seront autorisés.

L'attribution donnera lieu au paiement d'un **droit de place** (cf délibération du Conseil municipal en cours de validité).

Les **candidats** intéressés sont invités à envoyer **au plus tard le vendredi 10 avril 2026 à 12h00** par courrier électronique leur dossier de candidature comportant les éléments suivants :

- Courrier de candidature décrivant sommairement les produits proposés à la vente
- Copie carte d'identité
- Photos des produits et marchandises vendues
- Justificatif de formation à l'hygiène alimentaire
- Pour les « ajoupas » : N° de siret et **licence 4** pour la vente d'alcools forts
- Pour les snacks : licence pour la vente à emporter.

Les candidatures doivent être transmises aux adresses suivantes :
courrier@stjoseph972.fr

Les dossiers de candidatures parvenus hors délai, incomplets ou portant sur une activité autre que celles mentionnées ci-dessus seront rejetés sans être examinés.

Le choix des candidatures retenues sera effectué en fonction des critères suivants :

- Variétés des produits proposés à la vente – 80%
- Proposition de présentation du stand (décoration, agencement des tables, aménagement particulier) - 20 %

➤ **Pout tout renseignement, contacter la Direction des Affaires économiques au 0596 57 60 06 ou 0569 57 46 99, au 35 rue Eugène Maillard (Maison France Services).**

Instance de recours (nom et coordonnées du tribunal) :

Tribunal administratif de Fort-de-France
12 rue du Citronnier - Plateau Fofu - CS 17103 - 97271 SCHOELCHER Cedex
Tél : 0596 71 66 67 – Fax : 0596 63 10 08 –
<http://martinique.tribunal-administratif.fr> - greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr
Tél : 05 96 71 66 67 / Fax : 05 96 63 10 08

Le présent avis de publicité fait l'objet d'un **affichage** en mairie et d'une publication sur le site internet de la ville de Saint-Joseph **jusqu'au vendredi 10 avril 2026.**

Le Maire
Yan MONPLAISIR